



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 février 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 2 février 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau (jusqu'à 21h36), Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (arrivé à 21h16), Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau (jusqu'à 22h30), Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Michaël Quernez
Brigitte Conan a donné pouvoir à Danièle Kha
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cécile Peltier (à partir de 21h36)
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant (jusqu'à 21h16)
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Jean-Pierre Le Moing (à partir de 22h30)

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

6. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE QUIMPERLE POUR L'ENTRETIEN DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DU COAT KAER

Exposé :

Au titre de sa nouvelle compétence issue de la loi NOTRE du 7 août 2015, « En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil », Quimperlé Communauté est désormais chargée d'assurer à ce titre la gestion et l'entretien de l'aire d'accueil, objet du transfert, située sur le territoire de Quimperlé.

Quimperlé Communauté ne disposant pas suffisamment d'agents et de matériels pour effectuer la gestion et l'entretien courant des aires d'accueil transférées dès le 1^{er} janvier 2017, il est proposé, dans un souci d'efficacité et de continuité de service, de confier l'entretien courant et la gestion, par convention, à la commune de Quimperlé, pour l'aire d'accueil du Coat Kaer, créée en 1996 et d'une capacité de 14 places.

La convention proposée et jointe en annexe, a pour objet de définir les conditions et les modalités de gestion et d'entretien courant, par la commune de Quimperlé, de l'aire d'accueil concernée. Elle sera conclue pour une durée d'un an non renouvelable.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de prestations de services pour la gestion et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage du Coat Kaer,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention jointe ainsi que tous documents afférents.

Avis favorable des Commissions « Politique de la Ville et Environnement » et « Eau et lutte contre les inondations » du 17 Janvier 2017

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 1^{er} février 2017

P.J. : projet de convention

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention de prestations de services et autorise le Maire à la signer à l'unanimité.

**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**

